



## découvert autorisé supprimé

Par **mechla**, le 11/11/2009 à 12:42

Bonjour,

j'ai depuis deux ans un découvert autorisé de 600 euros ayant un revenu de 750 euros (rsa) il y a deux jours je découvre que l'on m'a supprimé mon découvert en engloutissant mes 750 euros pour le recouvrir sans prévenir que ce soit par courrier, par téléphone ou par oral (en sachant que j'ai vu ma conseillère il y a une semaine) quand je contacte ma banque ont me répond que de une ma conseillère ne fais plus parti de la banque et (mot pour mot) ma conseillère aurait voulu supprimé partiellement mon découvert aurait fait une mauvaise manipulation et l'aurai supprimé entièrement et comme l'année dernière j'ai un chèque qui n'ai pas passer du coup je suis interdit bancaire et elle ne peut malheureusement pas remettre mon découvert je me retrouve face a une nouvelle conseillère qui est bien embarrassée par l'erreur de sa collègue. Je me retrouve donc au début du mois sans 1 euros pour mes enfant (2 enfants en bas âge ).donc a ton le droit de me prendre mon seul revenu et de me supprimé mon découvert sans en étant informé au préalable?? quel recours ai-je pour récupéré au moins une partie de mon argent??? merci de me répondre j'ai l'impression d'être seule contre tous.